Docu 45289 p.1

## Arrêté ministériel - Enregistrement d'armoiries de personnes physiques ou d'association familiale

## A.M. 23-05-2018 M.B. 17-08-2018

«La Ministre de la Culture, par arrêté ministériel du 23 mai 2018 a accordé, conformément à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 octobre 2010 portant exécution du décret du 12 mai 2004 relatif à l'enregistrement d'armoiries de personne physique ou d'association familiale, l'enregistrement des armoiries de personnes physiques suivantes :

127. M. LEYNEN Jean-Louis, né à Uccle le 22 septembre 1978 : coupé : au 1 de gueules à une ombre de soleil à seize rayons droits d'or, au 2 d'argent à trois coeurs de gueules. L'écu surmonté d'un heaume d'argent grillé, colleté et liseré d'or, doublé et attaché de gueules, aux bourrelet et lambrequins d'argent et de gueules.

Cimier : un coeur de l'écu.

Dévolution : pour lui-même et ses descendants porteurs du nom.

128. M. CUSAS Eric, né à Paris XIII (France), le 17 mai 1962 : d'azur à une tour crénelée de trois pièces couverte d'argent, chapé du même. L'écu surmonté d'un heaume d'argent grillé, colleté et liseré d'or, doublé et attaché de gueules, aux bourrelet et lambrequins d'azur et d'argent.

Cimier : un écureuil tenant une noisette, le tout au naturel.

Devise: «DE DIEU NE DOUTE» en lettres d'argent sur un listel d'azur.

Dévolution : pour lui-même et ses descendants porteurs du nom.